

Ceyreste

infos

N°21 / Janvier 2021



**DOSSIER
BUDGET**

Portfolio du trimestre



Sainte Barbe



Cérémonie du 5 décembre
Guerre d'Algérie



Gôûter de Noël



Élagage des peupliers
pour mise en sécurité



Edito

Votre Maire
Patrick GHIGONETTO

Interview	p.4 / 5
Ceyreste en images	p.6 / 7
Dossier Budget	p.8 / 11
Logements sociaux	p.12 / 13
Vie Locale	p.14
Infos pratiques / État civil	p.15

Chères Ceyrestennes, Chers Ceyrestens,
En tout premier lieu, je souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, vous présenter mes vœux les plus sincères de bonheur et de réussite ; que chaque membre de votre foyer puisse, au cours des 12 prochains mois, s'épanouir et faire aboutir tous ses projets. Bien entendu, par ces temps troublés, je vous souhaite avant tout la santé, espérant que cette dramatique épidémie s'achève en 2021.

2020 aura été une année malheureusement exceptionnelle, dans le pire hélas. Gageons que nous puissions tous, en 2021, retrouver une vie sociale normale, une sécurité sanitaire totale, une activité économique relancée, une vie associative pérenne. Vivre, voilà ce à quoi nous aspirons tous cette année.

Comme en 2020, la Municipalité veillera à préserver votre qualité de vie et à assurer votre sécurité, notamment sanitaire ; nous espérons vivement que nos manifestations traditionnelles, qui forgent notamment notre identité, puissent reprendre un cours normal cet été, voire au printemps.

Dans mon dernier éditorial, en octobre, j'espérais que celui-ci puisse être signé sous de meilleurs auspices ; force est de constater que non. Aussi, parce que l'espérance ne doit jamais nous quitter, je formule à nouveau ces vœux optimistes et espère, cette fois-ci, être entendu de la providence. En attendant, prenez soin de vous et continuez d'agir avec la prudence qui s'impose.

Bonne année à tous, et vive Ceyreste !

Ceyreste Infos n°21 - Janvier 2021
Magazine trimestriel édité par la **Municipalité de Ceyreste**
Directeur de la publication : Patrick GHIGONETTO, Maire
Conception et Rédaction : Service Communication
Crédit photos : Raphaëlle LAVIE, Laurent MARIE et Manu MARTINS
Création et Impression : Delavega Création
Photo de couverture : Entrée de ville illuminée



*Patrick GHIGONETTO,
Maire de Ceyreste,
et son Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2021 !*



Monsieur le Maire, en ce début d'année 2021, quel message souhaitez-vous adresser aux Ceyrestens ?

Tout d'abord et c'est bien logique, non seulement parce que c'est là une coutume de notre société mais aussi et surtout parce que ce sont des propos que je tiens à formuler avec chaleur en direction d'une population que je côtoie chaque jour, je souhaite à tous une excellente année 2021, que le bonheur rayonne dans les foyers ceyrestens, et que chaque membre de notre communauté puisse, durant les douze mois à venir, réussir ses projets, voir sa famille s'épanouir, tout simplement être heureux comme nous le sommes depuis toujours à Ceyreste. Nous ne savons pas ce que 2021 nous réserve ; rappelons-nous que les vœux que j'ai exprimé dans les mêmes circonstances il y a un an n'imaginaient pas une seconde le marasme que nous allions affronter quelques semaines plus tard. Cela ne fait que donner plus d'ampleur aux vœux que je formule aujourd'hui. Nous avons tous eu, dans nos connaissances, notre entourage

professionnel, notre famille, des personnes touchées, parfois gravement, par cette sale maladie. Comme vous je pense à ceux qui autour de moi, ont eu à l'affronter, parfois avec une issue dramatique ou invalidante. Ce que nous avons vécu ces derniers mois est véritablement bouleversant ; gageons que cela s'arrête vite. Prenons tous soin de nous, collectivement et individuellement, continuons à être solidaires comme nous avons su l'être depuis le début de la pandémie. J'espère seulement que tout cela ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir.

Comment effectivement, à l'issue des 12 derniers mois, ne pas évoquer cette maladie contagieuse qui a bouleversé nos vies ?... Avez-vous le sentiment d'avoir bien agi ?

Vous savez, lorsqu'on est en responsabilité, il faut accepter d'être mis, justement, devant ses responsabilités. Ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas pour habitude de les fuir. Ce que je sais, c'est que nous avons fait beaucoup, sans

doute au-delà de nos moyens de base. Les élus et agents municipaux se sont mobilisés autant que possible pour agir. Être utiles, sans avoir à l'esprit un souci de communication politique, mais juste être utiles, pour aider au mieux les Ceyrestens dans leur quotidien, afin de pouvoir affronter cette horreur avec efficacité et dignité. Comme tout ce que nous faisons, nous avons veillé à être efficaces pour Ceyreste, sans gloire ni trompettes, mais avec les pieds ancrés dans la réalité. Par ailleurs, nous avons toujours axé notre action dans ce domaine sur un principe fondateur, celui de la précaution maximale. C'est pour cela qu'avant même le premier confinement, nous avons pris l'initiative de fermer une classe puis une école à la découverte des premiers cas parmi les élèves ou leurs parents. C'est dans cet esprit également que nous avons pris la décision douloureuse d'annuler les manifestations et de fermer les structures de loisirs, ou encore fait le choix d'imposer des conditions certes contraignantes à nos agents et administrés en matière de port du masque par exemple. Je l'assume pleinement. Ce ne fut pas facile, mais comme je le dis souvent, si c'était facile, tout le monde le ferait.

Mis à part ce principe de précaution, quelle a été votre priorité ?

A l'instar de notre action quotidienne depuis des années, c'est, vous le savez, l'école qui constitue notre priorité. En veillant à une désinfection plusieurs fois par jour, par le personnel communal, des lieux les plus sensibles (wc, poignées de porte, etc), en consacrant une part importante du temps de travail des agents municipaux, notamment pour le ménage ou la pause méridienne, enfin en prenant toutes les mesures, parfois très contraignantes nous le savons, comme la séparation des cours, le non croisement des groupes d'élèves. Tout ceci n'a fait que suivre le protocole sanitaire, que d'ailleurs, pour la petite histoire, la Commune n'a toujours pas reçu de la part de l'Etat. Heureusement que les enseignants et parents d'élèves nous l'ont transmis, sans quoi nous attendrions encore ce protocole si important. Mais nous en avons

malheureusement l'habitude. Sur ce dossier comme sur d'autres, l'État ne semble pas faire d'une priorité son dialogue avec les Communes, qui constituent pourtant ses représentants de proximité. Le Maire que je suis n'en est pas à un mépris près de la part de ce père fouettard.

Qu'en est-il des manifestations festives pour 2021 ?

Vous avez bien compris que si un mot devait qualifier notre action, ces derniers mois en particulier, c'est bien la prudence. Il en va de même pour nos manifestations. Nous nous préparons comme si tout devait revenir à la normale. Fêtes estivales, salon du livre et autres manifestations : nous mettons tout sur les rails, en espérant que nous n'aurons pas à être confrontés, une année encore, aux mêmes contraintes. Pour cela et pour nous donner toutes les chances de retrouver au plus vite une vie normale, appliquons tous les gestes barrières, respectons les consignes sanitaires même si nous en souffrons. Vous savez, je fais confiance aux professionnels de santé, qui ont été exemplaires pendant cette crise, pour mettre en place le maximum d'outils nous permettant de nous en sortir. Mais j'insiste, c'est avant tout de la responsabilité de tous. J'ai confiance en les Ceyrestens, qui sont des gens respectueux, intelligents et disciplinés. Et encore une fois, tous mes vœux pour cette nouvelle et, je l'espère, très belle année !



Ceyreste



Qu li va, li rèsto



Sainte Barbe

Le 4 décembre, jour de la Sainte Barbe, il est de tradition que nos petits Ceyrestens viennent planter, dans le hall de la Mairie, des grains de blé afin de les faire germer. La coutume populaire veut que quand le blé va bien, tout va bien ! (Blé bien germé, c'est la prospérité pour toute l'année). Le résultat fut au rendez-vous !



Sainte Barbe

Le Vendredi 27 Novembre, a eu lieu la Sainte Barbe au Centre de Secours de La Ciotat / Ceyreste. Un moment fort de l'année pour nos Pompiers qui célèbrent leur Sainte Patronne.



Crèche Provençale

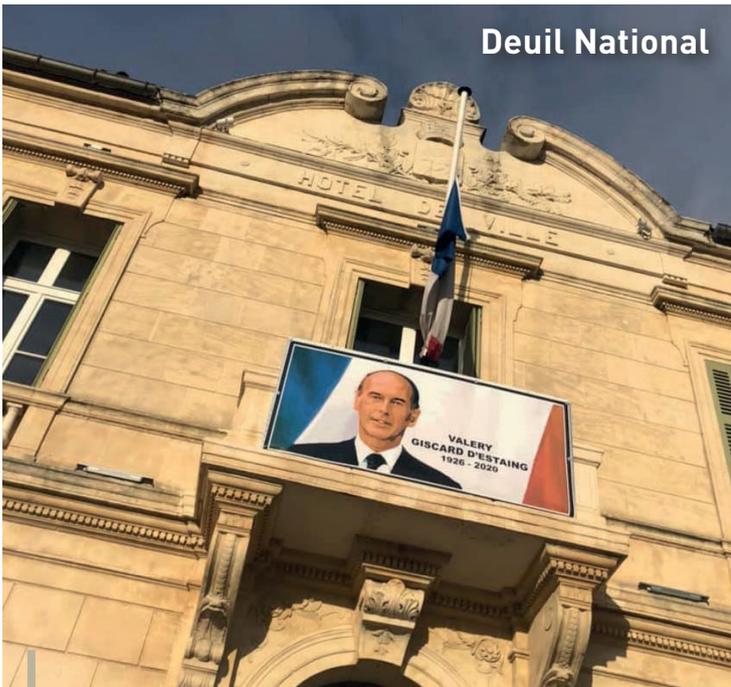
Comme chaque année à Ceyreste, la Crèche Provençale réalisée par notre adjoint aux travaux, Joaquin ORTIZ, a pris place dans la salle du moulin. Il a fallu, cette année encore, redoubler de créativité pour régaler les yeux des plus petits et des plus grands, mais aussi pour permettre à chacun de venir la voir sans prendre de risque sanitaire, puisqu'elle était directement visible depuis l'extérieur !



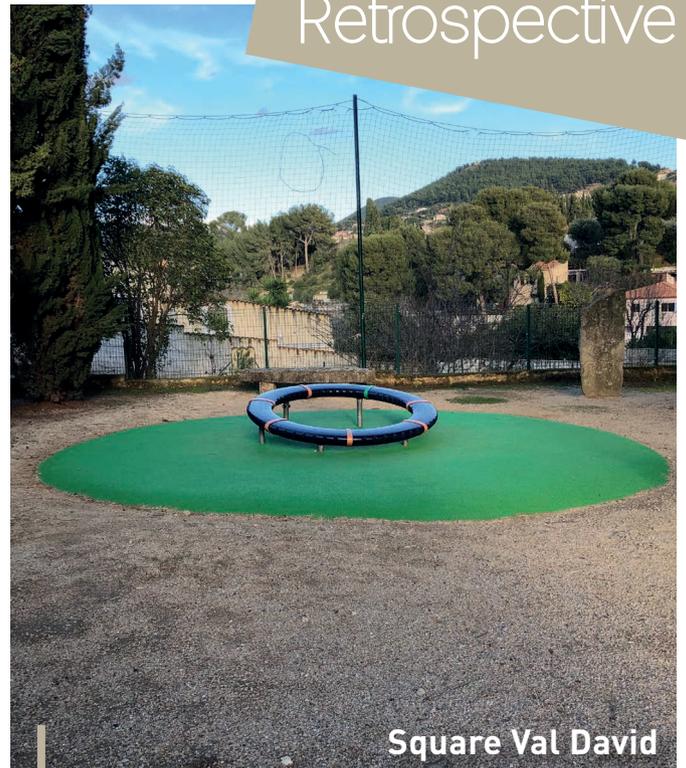
Souvenir Français

Dimanche 1^{er} Novembre a eu lieu la Cérémonie du Souvenir Français, en comité restreint pour cause de confinement. Les principales autorités étaient présentes pour réaliser l'indispensable devoir de mémoire que nous devons suivre pour tirer les enseignements du passé et mieux préparer l'avenir.

Deuil National



Valéry GISCARD D'ESTAING, qui présida la France le temps d'un septennat, de 1974 à 1981, est mort à l'âge de 94 ans le 2 décembre des suites du Covid-19. La Commune a souhaité rendre hommage à celui qui a multiplié les réformes sociétales, a su imposer un style nouveau, salué comme un modernisateur et un Européen convaincu.



Square Val David

Durant le mois de Novembre, les sols souples des jeux du square Val David ont fait peau neuve, afin de garantir plus de sécurité aux enfants qui viennent jouer ici en plein air.



Cérémonie du 11 Novembre

Le Maire, Patrick GHIGONETTO, entouré de différents élus et autorités, ont commémoré l'Armistice de 1918 le Mercredi 11 Novembre 2020. Malgré les restrictions sanitaires en vigueur, la Municipalité a souhaité maintenir ses commémorations afin de ne pas oublier nos Morts pour la France.



Élagage pour mise en sécurité

Durant plusieurs jours, nos agents des services techniques municipaux ont effectué de l'élagage de grande hauteur, en particulier au chemin des Peupliers, afin de sécuriser ses abords. Des branches de peupliers menaçaient, pour certaines, de chuter sur la voie publique.

DOSSIER

Budget 2021

Le mot de l'Adjoint

L'année 2020 n'aura décidément pas été une année comme les autres. Année de renouvellement électoral bien-sûr, mais dans des conditions jamais connues, dignes des pires scénarios, mais permettant toutefois aux administrés de donner un mandat clair à l'équipe en place.

Année, aussi et surtout, de bouleversement de notre vie sociale, impactant lourdement le quotidien des Ceyrestens, ainsi que les finances communales.

Année difficile, dont nous espérons tous qu'elle ne sera pas suivie d'autres, mais nous comprenons tous que plus rien ne sera désormais pareil.

Le climat d'incertitude qui pesait déjà sur les Collectivités Locales n'a fait ainsi que se renforcer et l'avenir déjà flou s'est assombri. Gageons que l'orage ne soit que passager. Qu'il s'agisse de notre section Fonctionnement ou de l'Investissement, cet exercice n'aura pas été une année blanche et nous rappelle le poids important de nos dépenses obligatoires, ou du moins systémiques. Cet état de fait ne peut que nous inciter à poursuivre le travail engagé depuis des années pour des dépenses justes et des recettes optimisées. C'est là l'enjeu qui se dessine pour l'exercice budgétaire à venir et les suivants.

L'Adjoint au Maire
délégué aux Finances
Jean-Paul GALLERAND



Des dépenses de Fonctionnement maîtrisées par la Commune et pénalisées par l'État

Malgré un contexte à la fois complexe et compliqué, la Commune a réussi à baisser ses dépenses de crédits dévolus aux services, pour plus de 60 K€ soit 5%. Compte-tenu des dépenses supplémentaires liées au COVID et à la part importante des dépenses incontournables (maintenance, fluides,...), cette baisse est notable, d'autant qu'elle intervient après une baisse constatée déjà sur l'exercice précédent pour 114 K€ (9%). C'est le fruit d'un travail rigoureux de l'Administration et des élus, qui ont mis en place un processus de commande publique permettant une maîtrise particulièrement appuyée en matière de gestion de nos dépenses quotidiennes.

Concernant la masse salariale, la hausse constatée cette année d'environ 50 K€ (+3%) s'explique essentiellement par deux événements propres à l'année 2020 : les opérations de Recensement (30%) et les heures complémentaires (40%) liées aux conditions sanitaires (désinfection plusieurs fois par jour des locaux municipaux, personnel dédié au temps périscolaire, ...) ou au remplacement d'agents en maladie, les 30% restants étant liés à l'évolution normale des carrières des agents. Rappelons encore une fois que nombre de Communes de même strate disposent de 50, 70 voire 100% d'effectifs en plus ; la faiblesse structurelle et ancestrale de nos ressources propres nous oblige à cette prudence et à cette mesure. Saluons ici le travail des agents municipaux qui assument leurs fonctions brillamment, malgré des effectifs restreints et quelques rares absences, qui ne portent que sur très peu d'agents.

Autre sujet détaillé dans ce magazine (pages 12/13) : notre pénalité SRU augmente alors même que la Commune n'a jamais autant produit de logements sociaux ; cette situation inique place l'État dans une position de juge aveugle, faisant fi des efforts de la Commune et de ses particularités, comme par exemple le « Porter à Connaissance » du Préfet qui grève notre territoire d'un pan important de sa constructibilité. C'est là une équation insoluble qu'on nous demande de résoudre, en nous privant de moyens physiques et financiers. Cette double peine est appelée à peser lourdement sur la petite Commune que nous sommes.

Des recettes de Fonctionnement qui restent fragiles compte-tenu du désengagement de l'État

Comparé à l'exercice 2019, nos recettes de Fonctionnement ne baissent que de 14 K€ (-0,3%), nous permettant donc d'achever 2020 dans la stabilité. Pour autant, il convient de rester prudent quant à la pérennité de ce constat, car la Taxe d'Habitation, qui représente globalement la moitié de nos ressources fiscales n'est que compensée par l'État, de façon linéaire et aucunement garantie. Il est donc à craindre que dans les années à venir, l'État, choisissant ainsi de contraindre les Collectivités à « réduire la voilure », opère une baisse temporaire ou définitive de cette compensation. Sur ce dossier comme pour d'autres, la Commune est victime et ne peut que subir des décisions qui lui échappent et qui pourraient être appelées à être décisives dans un avenir peut-être pas si lointain. Dans nos Recettes comme dans nos Dépenses de Fonctionnement, l'heure est donc à la prudence.

Quelques indicateurs très parlants :

- **DETTE** : La situation de notre endettement est plus que jamais confortable, voire exceptionnelle, et notre dette par habitant plonge de 30 % cette année : En 2020, notre niveau d'endettement se situe à 42,7 % de la moyenne de la strate (370 € contre 866 € en moyenne pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur. Ce recours éventuel à l'emprunt ne changerait pas notre situation et nous placerait encore bien en-deçà du niveau de la strate. Le niveau actuel des taux de prêt rend cette opération souhaitable pour tout investissement, dont l'amortissement sera calqué sur la durée de remboursement. Mais encore une fois, le recours à l'emprunt cette année ne sera envisagé qu'à la seule condition de voir aboutir les projets indiqués avant la fin de l'année. Cette éventualité sera toutefois prévue et inscrite au Budget Primitif 2021, afin de laisser à la Commune cette possibilité.

• **SOLVABILITÉ** : La capacité de désendettement, ou solvabilité de la Commune, est en forte baisse à 1.2 année, contre 2.3 années en 2019 et 2.1 en 2018. Ceci s'explique par la baisse importante de notre encours de dette cette année, suite au remboursement des 500 K€ de l'emprunt relais contracté il y a 3 ans. Rappelons que ce ratio de solvabilité mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Il doit être comparé à la durée résiduelle de la dette qui est à ce jour de 17 ans, ce qui nous place donc dans une situation exceptionnelle.

• **RIGIDITÉ STRUCTURELLE** : Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manœuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2019, ce ratio est de 43 %, laissant ainsi à la Commune une marge de 57 %, ce qui nous place 17 points au-dessus de la norme, soit dans une situation, comme chaque année, très favorable au regard de ce ratio, illustrant ainsi les mérites de la gestion très serrée de nos dépenses de personnel, et ce malgré une hausse légère durant cette année exceptionnelle (Surcoût Recensement et COVID).

• **AUTO FINANCEMENT** : La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 – Charges financières). La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La Commune voit donc sa CAF augmenter à 361 K€, contre 324 K€ en 2019, ce qui constitue un indicateur positif.

Un bilan de nos finances en quelques chiffres :

Dépenses de Fonctionnement : 3,2 M€ - Recettes de Fonctionnement : 3,6 M€ soit un solde positif d'environ 0,4 M€

▶ Dette

370 € par habitant, contre 866 € pour les Communes de taille équivalente

▶ DGF (Dotations de l'État)

63 € par habitant contre 207 € pour les Communes de taille équivalente

▶ Dépenses de Fonctionnement

700 € par habitant contre 846 € pour les Communes de taille équivalente

▶ Dépenses d'Équipement

(Investissement) 158 € par habitant contre 371 € pour les Communes de taille équivalente

QUEL BUDGET POUR 2021 ?

Nos dépenses de Fonctionnement ont encore légèrement baissé en 2020, après une baisse plus franche encore observée en 2019. C'est là un constat notable et dont il faut se féliciter, car les dépenses supplémentaires induites par les mesures relatives au traitement de la pandémie (matériel de protection et de nettoyage, heures complémentaires pour la désinfection des locaux) n'ont pas été compensées intégralement par l'absence de festivités. C'est donc sur l'exercice 2021 que la vigilance devra être décuplée, car il est probable que nos dépenses sanitaires resteront amplifiées, avec sans doute une reprise des manifestations festives ; assumer les deux de front sera donc un enjeu important en 2021. Les dépenses relatives à la masse salariale devront, comme pour les exercices précédents et peut-être même plus encore, faire l'objet d'un suivi attentif, car même sans embauche supplémentaire, l'évolution des

carrières des agents implique automatiquement une hausse du Chapitre 12. Les départs à la retraite possibles en 2021 feront eux-aussi, comme par le passé, l'objet d'une réflexion profonde sur la nécessité ou pas du maintien du poste, voire de son affectation à un autre service en fonction des besoins réels de l'administration municipale. Enfin, à l'instar de ce qui a été accompli ces deux dernières années, les dépenses liées à l'activité des services municipaux (Chapitre 11) feront l'objet d'une évaluation attentive et quotidienne, afin que seuls les stricts besoins soient satisfaits. Les mesures prises et process mis en place ces dernières années en matière de gestion comptable et financière (engagement budgétaire, mise en concurrence systématique, validation préalable à toute dépense, comptabilité analytique) seront encore intensifiées, en vue d'affiner encore notre vision de la réalité budgétaire.

En matière de recettes, conformément aux choix des années précédentes, les taux d'imposition resteront stables en 2021 et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'État et des nouvelles constructions permettra de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée chaque année. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que ces petites évolutions favorables de nos recettes suffiront à compenser une éventuelle baisse de nos autres ressources. En effet, concernant les recettes relevant des dotations de l'Etat, hélas rien ne paraît prévisible, notamment en ce qui concerne la compensation de la Taxe d'Habitation. Comme elle l'a fait ces dernières années, la Commune veillera en 2021 à faire évoluer positivement ses recettes de Fonctionnement, même si les diverses pistes possibles ont déjà été engagées et ont pu, pour certaines, aboutir (Mise en location de bâtiments ou terrains communaux : Funérarium, extension du camping). Assurément, en cas de désengagement pérenne de l'Etat, l'augmentation des recettes de Fonctionnement devra passer un jour par une plus grande contribution financière légale des utilisateurs des services communaux spécifiques.

En matière d'investissements, après la première tranche portant sur l'intérieur du bâtiment

(réseaux et climatisation), la rénovation extérieure de l'école maternelle La Muscatelle constituera la seconde tranche des travaux prévus. Initialement programmée en 2020 et n'ayant pu être réalisée cet été du fait du confinement au printemps (période de lancement du marché public), cette opération est donc à nouveau programmée, avec des travaux échelonnés sur plusieurs mois, en particulier durant l'été, période propice du fait de l'absence des enfants. Le projet d'aménagement du Cimetière Ancien doit aussi aboutir ; après une première tranche de travaux (rénovation du mur d'enceinte), la création de cases en élévation et de colombariums permettra aux foyers ceyrestens attachés à ce lieu, d'y reposer de façon digne et financièrement accessible. Les deux projets d'acquisition foncière (Propriété Grimaldi et extension du parking de Caunet) sont inscrits sous réserve d'une faisabilité administrative (vente suite à une succession pour l'un et obtention d'une subvention pour l'autre). Il en est de même pour la relocalisation du terrain de sport de proximité (subvention) et de l'accessibilité de la salle de la culture (projet lié à l'évolution de la Propriété Grimaldi).

Par contre, la rénovation de l'éclairage du Stade (qui n'était pas défaillant avant la création du stade pelousé), pour laquelle nous avons d'ores et déjà obtenu une subvention conséquente (70%) du Conseil Départemental, sera assurément réalisée au 1er semestre 2021.

« Notre ambition est simple : nous montrer à la hauteur de cette confiance renouvelée et, par-delà les difficultés que rencontrent toutes les Collectivités, garder le cap qui a été, est et sera toujours le nôtre : agir dans l'intérêt de Ceyreste et des Ceyrestens. C'est là notre unique axe de travail et notre préoccupation de chaque jour. »

Patrick GHIGONETTO, Maire de Ceyreste

Logements sociaux à Ceyreste, cité gallo-romaine : Dura lex, sed lex ? ... Ut lets mutare lege ! ... *

*La loi est dure, mais c'est la loi ? ... Alors changeons la loi !



Dans tous les programmes de logements sociaux enclenchés par la Commune, l'impératif de qualité a été central, car nous tenons avant tout à préserver notre qualité de vie.

Comme toutes les Communes de France, la loi s'applique à Ceyreste. Parmi les nombreuses dispositions législatives et réglementaires qui font le quotidien de l'administration d'une Commune, la loi dite « SRU » (Solidarité Renouvellement Urbain) est un texte complexe qui, depuis plus de 20 ans, modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines Communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Pour répondre à cette volonté de mixité sociale, cet article oblige certaines Communes appartenant à des territoires, soit disant « bien intégrés et de taille suffisante pour mener une politique locale de l'habitat dynamique et volontaire, à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel ». En application de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les obligations de construction de logements sociaux ont été renforcées. Les Communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au

moins une Commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % ou 20 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025. Le taux applicable dépend du niveau de tension sur la demande en logement social qui s'exprime sur le territoire concerné. La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a prévu de repousser l'échéance de 2025 pour les communes soumises pour la première fois aux obligations SRU à compter du 1er janvier 2015. Celles-ci disposent de 5 périodes triennales pleines pour atteindre le taux légal, de 25 % ou 20 % de logement social selon les cas. La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a révisé les conditions d'exemption des Communes du dispositif SRU. Ces dispositions permettent ainsi par décret après avis du Préfet de Région et de la commission nationale SRU, d'exempter les Communes où l'application des obligations SRU ne serait pas pertinente, notamment en raison d'une constructibilité contrainte de la majeure partie du territoire urbanisé de la commune, en raison de servitudes

environnementales (bruit, risques naturels ou technologiques...). Un décret ministériel en début de chaque période triennale, fixe, pour une durée de trois ans, la liste des Communes exemptées des obligations de mixité sociale. Un inventaire des logements sociaux est conduit chaque année, pour décompter le nombre de logements sociaux sur le territoire des Communes concernées par l'application de la loi et ainsi déterminer le taux de logements sociaux, en regard des résidences principales. Les Communes, qui à l'issue de cet inventaire, n'atteignent pas le taux cible (25 % ou 20%) fixé par la loi sont redevables d'un prélèvement annuel, proportionnel au nombre de logements manquants, tenant compte de la situation financière de la Commune (prise en compte du potentiel fiscal de la Commune et plafonnement du prélèvement à 5 % ou 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune). Voilà donc en résumé le contenu de la Loi qui s'impose à nous.

Les services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) veillent donc à ce que les Communes la respectent. Pour Ceyreste, cela représente plus de 400 logements à construire d'autorité. Très bien, mais où ?... Car l'ineptie de la situation réside essentiellement dans le fait que ces mêmes services de l'État nous indiquent dans les mêmes réunions, à la fois que la Commune doit construire et, en même temps, réduit à néant sa constructibilité en appliquant une nouvelle réglementation sur le risque incendie. Une équation à deux inconnues qu'il nous est donc impossible de résoudre.

Malgré les efforts considérables produits par la Commune dans ce domaine (notre taux de

logements sociaux passant de 1% à plus de 8% en seulement quelques années, avec environ 140 logements construits), et après être passée du statut de « Commune déficitaire » à « Commune carencée » (ce qui est pire : l'État récupère la préemption des terrains et l'attribution de tous les logements et notre taux est fixé à 30%, ...), Ceyreste est à nouveau pénalisée. La Commune vient en effet de prendre connaissance du nouvel arrêté préfectoral fixant à 400% l'augmentation des pénali-

« Malgré les efforts considérables produits par la Commune, Ceyreste est à nouveau pénalisée »

tés que nous versons chaque année à l'État. Concrètement, et tenant compte du plafonnement prévu par la Loi, nos pénalités annuelles devraient presque doubler, passant de 130 K€ à près de 250 K€, ce qui serait une situation insupportable pour les finances communales.

L'aberration de cette Loi réside notamment dans le fait qu'elle s'applique aveuglément sur toutes les Communes concernées, quelle que soit leur histoire, leur origine et leur réalité. Ainsi Ceyreste, cité gallo-romaine, est concernée pour tous ses logements, fussent-ils ancestraux, au même titre qu'une ville nouvelle qui date de seulement 40 ou 50 ans...

Ce que défendent nombre de Maires, dont Patrick GHIGONETTO, c'est une modification de la Loi, visant à appliquer ce taux uniquement sur les nouveaux logements, ce qui placerait les Communes sous le signe d'une réelle égalité de traitement.

Forte d'arguments particulièrement fondés et que l'État n'a jusque-là pas voulu entendre, la Commune s'apprête donc à contester cet arrêté préfectoral devant les juridictions compétentes. Affaire à suivre...

La Cave Ceyrestenne change de nom et devient :

L'ESSENTIEL

Cave & bar à vin

3 Avenue Eugène Julien

09 83 71 72 36 / 06 62 84 92 64

cave-lessentiel@hotmail.com

Horaires :

10h - 13h // 15h - 20h

Lundi au Vendredi

Samedi 10h - 20h

Dimanche 10h - 13h



EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tribune de la Majorité

GÉRER, C'EST ÊTRE RESPONSABLE

Vous, Ceyrestens, nous avez renouvelé votre confiance en Mars dernier, sur la base d'un projet clairement établi, mais aussi au regard des actions menées ces dernières années, ce qui donne d'autant plus de légitimité à votre choix. Depuis 2014, et en particulier depuis 2015, nous avons engagé une réforme en profondeur de l'organisation de l'administration municipale, en veillant à conjuguer la qualité du service rendu et les conditions de travail des agents dont nous avons la charge.

Création d'un réel organigramme adapté à nos besoins, rénovation complète des locaux de travail, consultation des agents pour les décisions structurantes par le biais d'Assemblées Générales du personnel, mise en place des moyens humains, financiers et matériels nécessaires et adaptés, formation et évaluation ... autant de dispositions prises ces dernières années pour que nos agents se sentent bien, afin qu'ils puissent apporter aux administrés le meilleur service public possible. C'est du gagnant-gagnant. Seul cet enjeu nous intéresse et nous préoccupe.

Gérer une entreprise ou une Collectivité implique forcément une potentielle exposition à des remarques, voire des critiques. En particulier dans le cadre démocratique qui est le nôtre, c'est même une chance, un atout, dès lors, bien entendu, que ces critiques s'inscrivent dans une logique positive et bénéfique aux Ceyrestens. C'est là de la responsabilité des représentants élus que d'agir dans le bon sens, dans le sens de l'intérêt de Ceyreste et des Ceyrestens. Gérer, c'est être responsable, s'opposer, ça ne doit pas se résumer à être irresponsable.

Que tout ceci ne nous empêche pas de vous souhaiter à tous une année 2021 faite de bonheur, de réussite et de sérénité ! Que chaque foyer ceyresten s'épanouisse et puisse à cette occasion effacer un peu les difficiles mois que nous venons de vivre.

Les élus du groupe majoritaire « De l'Ambition pour Ceyreste ! »

Patrick GHIGONETTO, Jacques RENAULT, Ghislaine BURCHERI, Joaquin ORTIZ, Michelle SCOZZARO, Jean-Paul GALLERAND, Sabine AZALBERT, Gilles PORTALES, Nicole MOMBELLI, Bernard LACOMBLEZ, Gaby PASTOR, Joëlle RICO, Marc VIVIANI, Michel FARRIS, Marie-Rose OHANIAN, Samuel KABAKIAN, Vincent BLAIN, Christophe GALLI, Marie-Georges CRUCIANI, Françoise CARIGNANO JAILLON, Alexandra DELERNIAS, Marie-Blanche CORDOU, Anne MOSCHETTI

Tribune de la minorité

Chers ceyrestennes, chers ceyrestens,

2020 aura été une année marquante. Cette crise sanitaire et sociale a déjà de lourdes conséquences. La Covid 19 a changé nos vies, nous avons dû vivre deux confinements et supporter des restrictions à répétition, la fermeture temporaire de nos commerces, de nos lieux culturels, sportifs et associatifs. Certaines familles ont dû supporter le pire, la perte d'un être cher. Nous avons renoncé à tout ce qui fait partie du bien vivre ensemble et malgré cela de nouvelles initiatives ont vu le jour. L'entraide, la solidarité, et la compassion ont regagné leur place dans notre société. La Covid nous a amené à repenser notre mode de vie, sur le plan économique, écologique ou social. Nous devons réfléchir à la société que nous voulons et pour cela il est nécessaire de mettre en place un dialogue entre tous les acteurs de notre société. Je suis enthousiaste et confiant : de superbes projets vont voir le jour pour que tous ensemble nous avançons vers le succès. Chacun sait que les énergies conjuguées sont la clé d'une réussite commune et durable.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2021, beaucoup de bonheur et une bonne santé.

Les textes sont publiés intégralement sous la forme transmise à la rédaction par les groupes Majoritaire et Minoritaire du Conseil Municipal.

Numéros utiles

Services Administratifs Municipaux :
04 42 83 77 10

- État Civil / Cimetière / Élections : tapez 1
- Police Municipale: tapez 2
- Urbanisme : tapez 3
- Éducation / Vie associative : tapez 4
- Communication : tapez 5
- Comptabilité : tapez 6
- Secrétaire Maire / Élus / DGS : tapez 7

Police Municipale : 04 42 83 10 64
ou 06 73 67 78 34

Secrétariat Services Techniques :
04 42 83 35 32

Bibliothèque Municipale : 04 42 83 74 66

CCAS : 04 42 32 50 84

Maison du Bel-Age / Bureau de Poste :
04 13 31 57 16

Gendarmerie Nationale : 04 42 01 90 22 ou 17

Métropole « Engagés au quotidien »

(déchets, encombrants, voirie) :

Tel : 0 800 94 94 08 (N° vert)

Appli : Engagés au quotidien

Site : <https://www.marseille-provence.fr/index.php/conteneur-mpm-services/engages-au-quotidien>

Société Eau et Assainissement : 04 95 09 53 50

Société des eaux de Marseille Métropole

Urgence problème technique réseaux d'eau :

09 69 39 40 50 (N° non surtaxé)

Urgence hors jours et heures ouvrables :

04 91 83 16 15

Urgence médicale : 15

Urgence vétérinaire : 3115 (appel gratuit)

Urgence dentaire : 0 892 566 766

(dim. et jours fériés)

Pompiers : 18

Eclairage public :

Contactez les Services Techniques

Urgence gaz GRDF : 09 69 36 35 34

Urgence électricité Enedis : 09 726 750 13

Le Bus+ (Transport PMR) : 04 91 10 59 00

Taxis : • M. DI SAVINO Philippe : 06 09 32 92 27

- M. CAROL Benoit : 06 09 37 35 01



Le Carnet rose

- Agathe BLIS AUTREAU

La publication des naissances dans Ceyreste Infos s'effectue uniquement sur demande écrite des parents. Celle-ci doit être déposée au bureau de l'Etat Civil en Mairie.



Le Carnet Blanc

- Jérémy LORENTE et Lucile FABRY

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur.



Le Carnet gris

- Janine PAPEGAEY épouse GABRIEL
- Jacqueline PEUVERGNE veuve MOISSET
- Francisco PÉREZ
- Robert AYMARD
- Franck BOUILLON
- Roger GAUCHARD
- Joseph CORTES
- Annette CRAPIS veuve VICARI
- Madeleine FIAN veuve PEPINO

Avec nos regrets et nos sentiments les plus attristés.

Calendrier 2021

JANVIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

*Patrick GHIGONETTO, votre Maire, et son Conseil Municipal
vous souhaitent une excellente année 2021.*